

FRAIS DE DÉPLACEMENT DES ENSEIGNANTS ACCOMPAGNANT LES SORTIES SCOLAIRES

M. Yves Vandewalle – Après d’autres parlementaires, je souhaite évoquer de nouveau la question de la prise en charge des frais de déplacement des professeurs qui accompagnent des sorties et voyages scolaires, notamment linguistiques, car aucune solution pertinente n’a encore été avancée.

Les établissements ont du mal à financer ces frais. Bien entendu, il n’y a pas d’obligation à organiser ces voyages, qui reposent sur le dynamisme de certains professeurs. Mais s’en priver serait nuire à la qualité de l’enseignement. Et pour les professeurs, il ne s’agit pas de vacances, mais d’un véritable travail.

Or, depuis février 2001, la chambre régionale des comptes de Lorraine puis d’autres ont rappelé que le coût du voyage des accompagnateurs ne devait pas être supporté par les familles des élèves, eu égard au principe de gratuité, et même que les offres commerciales des opérateurs devaient servir à diminuer le coût final supporté par les familles.

Pourtant, les accompagnateurs n’ont pas à supporter personnellement et intégralement les coûts engagés. Pour l’instant, les solutions trouvées relèvent du bricolage. Par exemple, le conseil général des Yvelines, dont je suis membre, a autorisé exceptionnellement les établissements à puiser dans leurs fonds de réserve. Mais ceux-ci ne sont pas inépuisables et cette solution ne saurait être pérenne.

Les offres commerciales proposées par les opérateurs ne pourraient-elles pas de nouveau être utilisées pour financer en partie les frais supportés par les professeurs et autres accompagnateurs ?

Mme Roselyne Bachelot, ministre de la santé, de la jeunesse et des sports – D’impérieux engagements empêchent M. Darcos de vous répondre lui-même. Il vous prie de l’en excuser.

Suite aux observations de plusieurs chambres régionales des comptes, le ministre de l’Éducation nationale a rappelé le principe de gratuité des voyages scolaires pour les accompagnateurs qui, dans le cadre d’une action qui prolonge l’enseignement, n’ont pas à en supporter le coût, et il a également réaffirmé que les familles n’ont pas à supporter, même indirectement, le coût d’une sortie organisée dans le cadre du service public. De ce fait, les avantages de tarifs accordés par les sociétés de voyages doivent bénéficier à l’ensemble des participants, non aux seuls accompagnateurs.

Cependant, le respect de ces principes ne doit pas faire obstacle à l’organisation des sorties scolaires. Les recettes permettant de les financer sont inscrites au budget de l’établissement dont le conseil d’administration se prononce sur le montant de la participation des familles et sur l’ensemble du budget alloué aux voyages, incluant la prise en charge des frais des accompagnateurs. Différentes subventions peuvent abonder ce budget et permettre de couvrir l’ensemble des frais. Rien ne s’oppose à ce qu’un établissement finance sur son budget, en particulier sur le fonds de réserve, avec l’accord du conseil d’administration, tout ou partie d’un voyage scolaire. Les établissements peuvent aussi disposer d’aides des collectivités territoriales, d’une contribution du foyer socio-éducatif, de subventions d’associations et également d’entreprises privées dans la mesure où elles ne sont pas assorties d’une obligation publicitaire. Enfin, les crédits pédagogiques alloués par l’État peuvent également contribuer au financement de ces voyages. Il existe donc un large éventail de moyens qui permettent aux collèges et lycées d’organiser des voyages scolaires.

M. Yves Vandewalle – Je vous remercie de cette réponse, mais elle ne m’apporte pas satisfaction, puisqu’elle n’offre aucune solution de fond au problème créé par des arguties juridiques. En tant que conseiller général, je participe aux conseils d’administration des cinq collèges de mon canton, et, franchement, je me demande si les services de l’administration centrale savent bien ce que sont les moyens et le budget d’un collège. Il y a, j’ai le regret de le dire, une large part d’hypocrisie dans leur réponse. Je regrette qu’une mauvaise interprétation du principe de gratuité gêne l’organisation des voyages scolaires et j’espère que les responsables politiques voudront bien se pencher sur la question pour trouver enfin une véritable solution.